



Label cantines durables p.11



La piste cyclo-piétonne transfrontalière p.5



Exposition à Clémaraïs p.20

# L'ECHO COMMUNAL

[www.aubange.be](http://www.aubange.be)

Trimestriel n°66

Février 2023



VILLE D'AUBANGE

Photo de couverture : démolition de la placette du Centre à Athus en vue de son réaménagement

## Préambule

Bonne année et bonne santé à chacune et à chacun d'entre vous !

En ce début 2023, je tiens à vous présenter, au nom des mandataires et des agents de la Ville d'Aubange, mes meilleurs vœux ! Je vous souhaite également plein succès dans vos projets personnels et professionnels.

Du côté de la Ville, cette nouvelle année sera à nouveau pleine de projets à développer mais surtout à mettre concrètement en œuvre. Vous aurez déjà pu remarquer que la période charnière entre 2022 et 2023 a déjà été caractérisée par :

- la réouverture du pont de la rue Cockerill ;
- les grandes avancées sur nos chemins cyclo-piétons à Athus, depuis Messancy vers les pays voisins, et à Halanzy, vers Musson ;
- la fin de la rénovation, à Athus, de deux logements sociaux ;
- la fin de l'aménagement, à Battincourt, des logements tremplins pour lutter contre la pénurie de professionnels des soins de santé ;
- la démolition des bâtiments situés entre les rues du Centre, Houillon et la Grand-Rue, etc.

Cette petite liste est évidemment non exhaustive mais me permet de mettre l'accent sur l'une des avancées les plus significatives et dont nous pouvons nous réjouir, à savoir l'entame d'une série de démolitions dans le domaine de la rénovation urbaine programmée sur 2023-2024. C'est donc la fiche de la « Placette du Centre » qui a été mise en œuvre avec la démolition des bâtiments qui s'y trouvaient et qui vont laisser place, dans un premier temps, à un espace de respiration. Notre Ville entame sa métamorphose !

Nous allons continuer sur notre lancée en espérant ne pas être ralentis par des facteurs extérieurs. C'est d'ailleurs ce que nous souhaitons aussi à toute la Belgique et à l'Europe : de sortir de ces crises qui se succèdent, marquées par la pandémie de coronavirus et l'augmentation folle des prix mais surtout, nous souhaitons à l'Ukraine, la fin de cette guerre scandaleuse, inutile et pénible qui a engendré cette situation d'inflation record.

L'année 2023 sera évidemment accompagnée de son lot de projets, ceux qui arriveront à leur terme, ceux qui seront entamés mais aussi ceux qui seront étudiés, proposés, débattus ! Au programme, sauf contraintes indépendantes de notre volonté, nous devrions voir l'aboutissement du chantier de la piscine au Joli-Bois, des travaux du couloir sous voie à la gare d'Athus, des démolitions au début et à la fin de la rue de Rodange (2023-2024) ainsi que l'achèvement tant espéré de la Place Verte à Athus et celui de la Place du Kiosque à Halanzy. Les travaux de voiries devraient également se terminer à Aubange ainsi que les revitalisations du mur de l'ancien cimetière de Guerlange, du parvis de l'Église d'Halanzy et du bâtiment de la gare d'Athus.



Nous attendons avec impatience le début de divers aménagements pour l'organisation de la mobilité avec la mise en place des premières mesures développées dans le cadre du Plan Communal de Mobilité. Nous devrions retrouver notamment le développement de notre réseau cyclo-piéton comme au chemin Barolat et à la descente du Calvaire à Halanzy, d'une liaison à travers bois entre Battincourt et Rachecourt, d'une éventuelle connexion d'Halanzy vers la France, de la rue de Noedelange à Guerlange et la finalisation de l'étude de la liaison entre le site du Clémarais à Aubange et le haut d'Aix-sur-Cloie. D'autres améliorations sont également prévues dans la gestion des vitesses, du passage et du stationnement à divers endroits du territoire de la Ville grâce à la mise en place de vignettes et d'une zone bleue à Athus, de signalisations, de chicanes, de nouveaux trottoirs, sans oublier nos entretiens de voiries et l'embellissement de nos ronds-points à Aubange et Aix-sur-Cloie !

Si les formations et les recrutements attendus peuvent se concrétiser, nous nous attaquerons cette année avec force et détermination à la problématique des dépôts sauvages et à l'étude d'un Plan Local de Propreté !

Notons également qu'en 2023 nous nous attaquerons aussi à un beau projet de gestion des eaux sur le site du Clémarais à Aubange en collaboration avec la Province de Luxembourg afin de prévenir au mieux les inondations à cet endroit et en aval mais aussi à l'étude d'autres endroits à Aubange et Athus qui restent encore potentiellement problématiques.

Enfin, cette année sera source d'initiatives et d'innovations avec la signature espérée de la convention transfrontalière du GECT (Groupement Européen de Coopération Territoriale), la mise en place du système d'auto-stop solidaire, le développement numérique et de l'offre de connectivité haut débit sur notre territoire, la réalisation d'idées citoyennes qui nous viennent du développement rural, de la commission de développement durable et « manger demain » ou encore des projets du budget participatif que nous vous invitons à rentrer nombreux cette année !

Est-ce que tous ces projets, qui ne sont qu'une partie de ceux que la Ville veut mettre en place, seront réalisés cette année ? C'est l'objectif que les élus du conseil communal et les agents de l'administration se sont fixés et c'est le vœu que je formule pour nous tous en cette nouvelle année.

Bonne lecture !

François Kinard  
Bourgmestre de la Ville d'Aubange

### LA VILLE D'AUBANGE LANCE À NOUVEAU SON BUDGET PARTICIPATIF POUR 2023 AVEC UNE ENVELOPPE DE 30 000€.

L'appel à projet avec ses modalités sera publié début mars sur le site <https://www.aubange.be/press>

N'hésitez pas à participer en proposant vos projets.

#### L'Echo Communal février 2023

Administration Communale Aubange  
22 rue Haute à 6791 Athus  
tél. : 063/38.12.50  
[accueil@aubange.be](mailto:accueil@aubange.be)

#### Editeur responsable

Ville d'Aubange

#### Infographie

Hervé SPOIDEN

#### Rédaction

François KINARD, Bourgmestre  
Jean Paul DONDELINGER  
Véronique BIORDI  
Vivian DEVAUX  
Julien JACQUEMIN  
Christian BINET  
Catherine HABARU  
Christian-Raoul LAMBERT  
Hillary TOMAELLO  
Marjorie MARTINS DA SILVA

Nous tenons à remercier tous ceux qui par leurs articles ou leur collaboration ont participé à la confection de ce bulletin (services communaux, institutions fédérales, clubs et associations).

**Imprimeur**  
Imprimerie db-group



## Quelqu'un de chez nous

**L'artiste peintre dont il est cette fois question a cette particularité d'avoir vécu dans 2 villages de notre commune : Battincourt et Rachecourt. Mais c'est l'immense talent d'aquarelliste et l'énorme cœur au service des autres de cette aubangeoise trop tôt disparue que nous voulons mettre en évidence.**

# MARIE-JOSEE SEMES

(1949-2018)

Marie-Josée Semes est née à Battincourt le 18 décembre 1949. Elle est la troisième enfant d'une famille de cinq. Son papa est mineur à Halanzy-Musson tandis que sa maman, comme beaucoup de dames à l'époque, vaque aux besoins du ménage. Après ses études primaires au village, elle entre en apprentissage pour devenir couturière. C'est d'ailleurs comme modéliste qu'elle entame sa vie professionnelle. Très rapidement cependant, elle s'oriente vers le monde commercial pour effectuer l'essentiel de sa carrière dans un hypermarché régional. En 1972, elle épouse Gérard Thiéry. Le couple aura deux enfants.

Toute petite déjà, elle s'intéresse au dessin. A l'école, elle aime illustrer les livres scolaires. C'est donc tout naturellement qu'elle suit des cours du soir à l'Académie des Beaux-Arts d'Arlon pour étudier la technique du dessin au crayon et au fusain. Elle suit également des cours par correspondance dans une école parisienne. A la fin des années 1980, elle suit des cours de peinture à l'huile chez la peintre grand-ducale Josette Schoos. En 1997, c'est la révélation ! Elle découvre l'aquarelle, « sa passion » comme le dit si bien le titre du livre paru en 2010 aux éditions « Memory Press » de Tenneville. Elle perfectionne sa technique auprès de divers artistes mais c'est la rencontre avec Roland Palmaerts, artiste belge expatrié au Canada, qui va la marquer. D'abord c'est aux côtés d'autres peintres que Marie-Josée expose dans diverses salles régionales. Puis, à Rachecourt, où elle a emménagé, elle se lance dans une exposition en solo. Peu à peu, ses tableaux sont appréciés et expo après expo, elle décroche divers prix, médailles et récompenses dans des cénacles plus prestigieux à Lyon, Briançon, Dijon, Paris, Chambéry, Thonon-les-Bains ou encore Kobé (Japon) ou Vittel.

L'aquarelle est, on le ressent, la technique qui permet à Marie-Josée d'exprimer le mieux ce qu'elle ressent profondément, faisant de la nature la passerelle idéale entre art et émotion. Forêt automnale, rivière bruisante, berges enneigées, hortensias et magnolias, coquelicots épanouis sont le reflet d'une artiste dont on devine l'immense cœur, celui qu'elle a peint pour ses amis de la « Petite Plante » à Musson. La Gaume lumineuse aussi inspire ses

pinceaux, avec ses reposants paysages, ses anciennes demeures nobles ou encore ses fières églises. C'est alors à Chassepierre, Habay, Virton ou Avioth que Marie-Josée pose son chevalet. Cependant, dans maints tableaux, elle n'oublie pas ses racines communales. A la fois, Battincourt où elle a passé toute son enfance et Rachecourt, là où elle vit. Un œil curieux reconnaît d'humbles maisons de village, la grotte de Battincourt ou encore les lavoirs de Rachecourt.

Marie-Josée n'est pas cette artiste extravertie qui court de salon en salon pour asseoir une réputation. Non, son plus grand bonheur est de faire partager sa passion du beau avec les autres.

C'est ainsi qu'elle anime des cours de dessin à l'école de Rachecourt. Très tôt, elle prend conscience que le talent peut aussi se révéler là où d'aucuns l'attendent le moins. A partir de 2005, elle s'investit à fond auprès de l'ASBL « La Petite Plante » de Musson qui accueille des personnes polyhandicapées et que dirige sa fille Stéphanie. Les ateliers-dessin avec les résidents, plus particulièrement pour préparer la fête des pommes à Rachecourt, sont pour elle une découverte renouvelée de la richesse d'âme des plus humbles. Avec d'autres créateurs, elle s'investit enfin dans les rencontres artistiques de Ruelle et plus particulièrement pour l'exposition annuelle du village gaumais « La Rue et Toi ».

Lorsqu'on prend connaissance des titres des peintures de Marie-Josée Semes, on la comprend mieux. « Rêve, douceur, découverte, nuages, charme » sont les mots qui reviennent constamment. Et on ne peut qu'acquiescer à ce qu'elle répétait comme une vérité évidente : « La peinture m'est aussi indispensable que l'air que je respire pour vivre ».

Cette grande dame nous quitte beaucoup trop tôt, le 6 mars 2018.



# STOP aux OFNI's



Les OFNI's sont des Objets Flottants Non Identifiés, c'est-à-dire des déchets retrouvés dans et autour de nos cours d'eau : canettes, bouteilles, sachets plastiques, autres emballages, déchets verts et même des encombrants.

Au-delà des déchets jetés directement dans les rivières, ce sont nos déchets abandonnés dans les avaloirs, dans les égouts, aux bords des routes, qui se retrouvent dans nos cours d'eau et à terme dans la mer.

Parce qu'ils sont mouvants et passent sous les ponts, ces déchets sont parfois peu remarqués.

C'est pourquoi le Contrat de Rivière Semois-Chiers place des barrages flottants qui permettent tout d'abord de récupérer les déchets dérivant dans nos cours d'eau mais également de sensibiliser la population.

Des supports de communication sont installés à proximité du barrage afin d'expliquer et d'interpeller les passants.

## Un barrage flottant a été installé sur La Messancy à Athus (à proximité de la rue du Lavoir) : du 29 avril au 17 novembre 2022



### Bilan des déchets collectés du 29 avril au 17 novembre 2022

- 115 canettes
- 78 bouteilles en plastique
- 13 bouteilles en verre
- 25 emballages plastique
- 6 flacons aérosols
- 3 boîtes Tetra Pak

- 7 Caprisun
- 9 balles
- 64 morceaux de polystyrène
- 1 planche en bois à roulettes
- 4 cafés glacés
- 4 bouchons en liège

Cela représente l'équivalent de 5 sacs poubelles en un peu moins de 7 mois. Et ce n'est que la partie visible de l'iceberg.  
Un travail répétitif, ingrat, mais qui reste malheureusement nécessaire !  
La sensibilisation est encore indispensable.



## La piste en béton cyclo-piétonne transfrontalière

**La piste en béton cyclo-piétonne interreg est constituée de 4 tronçons distincts sur Athus :**

- un tronçon reliant le ravel provenant de Messancy à la Gare d'Athus ;
- un tronçon entre la rue Nobel et Floréal (en face de la place du Brüll) ;
- un tronçon entre la rue de la Chiers et la rue de Rodange ;
- un tronçon partant de la rue de la Chiers vers la France.

Le total des 4 tronçons est de 4 km, et a pour but notamment de relier la gare d'Athus avec les gares luxembourgeoises et françaises afin d'encourager la mobilité douce transfrontalière.

Le pont arqué se trouve à la confluence des cours d'eau « La Messancy » et « La Chiers ».



## Environnement

# 9<sup>ème</sup> édition du Grand Nettoyage : Inscrivez-vous !

La 9<sup>ème</sup> édition du Grand Nettoyage se tiendra les 23, 24, 25 et 26 mars prochains ! À l'approche des beaux jours, ce rendez-vous désormais incontournable mobilise des dizaines de milliers de Wallons désireux de rendre leur environnement plus propre et plus agréable ! Et c'est indéniable, l'envie d'agir des citoyens pour l'amélioration de leur cadre de vie est importante. Elle se manifeste notamment sur les réseaux sociaux où chacun fait preuve de créativité en se lançant divers challenges !

Cette fois encore, les citoyens, les écoles, les associations et les entreprises sont invités à participer dans le respect de certaines mesures de précaution.

La Ville d'Aubange s'associe au Grand Nettoyage afin d'en faire, une fois de plus, l'événement citoyen le plus mobilisateur de l'année en Wallonie.

Dans un souci de développement durable, il est recommandé aux participants des éditions précédentes de réutiliser le matériel qu'ils possèdent encore (gilets, gants, sacs...) et de ne recommander que ce dont ils ont réellement besoin. Pour les nouveaux participants, un kit de nettoyage composé d'une paire de gants, d'un gilet fluorescent et de sacs poubelles sera fourni gratuitement afin de rejoindre le mouvement lancé en 2015.

**Rendez-vous dès le 13 février 2023 sur bewapp.be** (menu "Je passe à l'action", rubrique "Je participe au Grand Nettoyage") pour compléter votre formulaire d'inscription. La **clôture** des inscriptions est **fixée au 16 mars**. Cette inscription en ligne vous permettra non seulement de définir votre parcours mais également de commander le matériel nécessaire pour vous et votre équipe. **Votre commune sera automatiquement informée de votre inscription et vous recontactera afin d'organiser le ramassage de vos sacs de déchets.**

Pour **les personnes ayant participé à une édition 2022** et **les Ambassadeurs de la Propreté** actifs toute l'année, une procédure d'inscription simplifiée sera mise en place **du 30 janvier au 12 février**.

**LE GRAND NETTOYAGE !**  
se déroulera  
du 23 au 26 mars 2023

Be.  
WaPP

**Pour plus d'informations :**

[www.bewapp.be](http://www.bewapp.be)  
[gn@bewapp.be](mailto:gn@bewapp.be)  
[facebook.com/bewapp.asbl](https://facebook.com/bewapp.asbl)

## Social

# Les gestes qui sauvent Réagir vite et prodiguer les gestes de premiers secours sauvent des vies.

Selon les statistiques, lorsque survient un accident, moins de 20 % des personnes interviennent, soit par méconnaissance des gestes qui sauvent, soit par crainte de ne pas les appliquer correctement.

Connaître ces gestes est une priorité pour que chaque citoyen puisse intervenir en attendant les services de secours. La Province de Luxembourg souhaite que chaque citoyen soit sensibilisé à cette thématique, afin d'encourager les gestes de premiers secours.

**Les comportements à adopter pour pouvoir réagir dans une situation d'urgence via ce QR code.**



# Fond social chauffage

<https://www.fondschauffage.be/>

Les combustibles concernés sont les suivants :

- le gasoil de chauffage en vrac,
- le gasoil de chauffage à la pompe,
- le pétrole lampant (type c) à la pompe ;,
- le gaz propane en vrac.

Il doit s'agir du type de combustible utilisé pour chauffer **principalement** l'habitation.

## Qui peut en bénéficier ?

**CATÉGORIE 1 : les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité**

**CATÉGORIE 2 : les personnes aux revenus limités**

les personnes dont le montant annuel des revenus imposables bruts est inférieur ou égal à 22.925,00 €, majoré de 4.242,16 € par personne à charge. Le revenu cadastral non indexé (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

**CATÉGORIE 3 : les personnes endettées**

Dans cette catégorie, il s'agit des personnes qui remplissent la double condition suivante :

- personnes bénéficiaires d'une médiation de dettes ou d'un règlement collectif de dettes, ( cf. loi de 12/06/1991 relative au crédit à la consommation, cf. articles 1675/2 et suivants du code Judiciaire ), et qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.
- et
- qui ne peuvent en outre faire face aux paiements de leur facture de chauffage.



## Que devez-vous faire ?

Vous devez adresser votre demande au CPAS dans les 60 jours calendrier suivant la date de livraison du combustible.

Le CPAS vous demandera des documents en fonction de votre catégorie (exemple : carte d'identité, avertissement extrait de rôle, ...)

## Quel montant je-vais recevoir ?

Selon le moyen de chauffage, l'allocation peut varier jusqu'à 720 € (du 01 janvier au 31 mars 2023) et jusqu'à 400€ (du 1 avril au 31 décembre 2023).

La quantité prise en charge pour le mazout est de 2000 l.

Pour le pétrole lampant ou le mazout acheté à la pompe, l'allocation forfaitaire est de 456 € (du 01 janvier au 31 mars 2023) ou de 210€ (du 1 avril au 31 décembre 2023).

L'octroi d'une allocation à la pompe exclut l'octroi d'une allocation pour une livraison en vrac, et vice versa.

# Plan MEBAR II

## En bref

Dans le cadre de l'opération MEBAR, la Région wallonne accorde une subvention aux ménages à revenu modeste pour la réalisation, dans leur logement, de travaux qui vont leur permettre d'utiliser plus rationnellement l'énergie. Cela peut être le remplacement de châssis ou de portes extérieures, des travaux d'isolation, l'installation d'un poêle, le gainage d'une cheminée, le placement d'une chaudière ou d'un chauffe-eau, ...

Voir la liste des travaux concernés sur le site.

Si le demandeur est locataire, il doit obtenir au préalable l'accord de son propriétaire, si la nature des travaux l'exige (travaux immobiliers principalement)

Pour obtenir la subvention, le demandeur doit s'adresser au CPAS de sa commune.

## Montant de la prime

A partir du 13 juin 2022, le montant maximum de la subvention

est de 2000€. La subvention peut, dans certains cas, être doublée moyennant certaines conditions relatives à la nature de travaux.

Un délai de 5 ans (minimum) doit être respecté entre chaque demande de subvention MEBAR. Si une subvention a été octroyée dans le cadre de MEBAR, la demande introduite après 5 ans doit concerner un investissement différent (plus d'infos sur le site)

## Critères

Les travaux doivent être réalisés dans le logement principal du demandeur et ses revenus ne peuvent excéder les revenus d'intégration sociale ( RIS) majorés de 30%

- Plafond : 2133,08/mois pour les ménages;
- Plafond : 1578,37/mois pour les isolés;
- Plafond : 1052,25/mois pour les cohabitants;

Par revenu, on entend l'ensemble des moyens d'existence dont dispose un ménage, à l'exception des allocations familiales, des pensions alimentaires, des revenus complémentaires immunisés, ... ( la preuve des revenus de **TOUS** les membres du ménage doit être fournie)

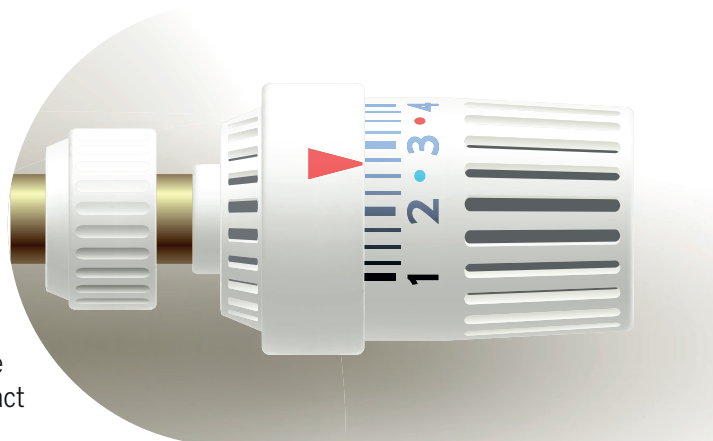


## Tarif social énergie :

Vous avez peut-être droit au tarif social. Pour pouvoir bénéficier du tarif social, vous devez être dans une de ces catégories :

- 1) En tant que **bénéficiaire du RIS** (RIS, une aide sociale financière équivalente au revenu, une aide sociale partiellement ou entièrement prise en charge par l'État, avance sur GRAPA ou avance sur allocation de personne handicapée. Vous pouvez prendre contact avec votre assistante sociale.
- 2) Catégorie 2A : vous (ou une personne domiciliée chez vous) recevez (reçoit) une des allocations du **SPF Sécurité sociale Direction générale Personnes handicapées** (SPF SS DGPH) (voir le site)
  - Catégorie 2B : vous (ou une personne domiciliée chez vous) recevez (reçoit) , en Région wallonne, via l'Agence pour une Vie de Qualité (AVIQ), une allocation d'aide aux **personnes âgées**
  - Catégorie 2C : vous (ou une personne domiciliée chez vous) recevez (reçoit) en **Région wallonne**, une allocation familiale supplémentaire pour les **enfants** souffrant d'une incapacité physique ou mentale avec un score minimum de 4 points dans le pilier 1 de l'échelle médico-sociale.
- Catégorie 3 : vous (ou une personne domiciliée chez vous) recevez (reçoit) une des allocations du Service fédéral des Pensions (SFP)
- Catégorie 4 : vous êtes **locataire d'un appartement social** dont le chauffage au gaz naturel ou en chaleur dépend d'une installation collective, dans un immeuble géré par une société de logement social ; les sociétés régionales de logement ; les sociétés de logement social agréées par les gouvernements régionaux ; le CPAS.

Le tarif social est censé s'appliquer de manière automatique, si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une attestation du revenu ou de l'allocation au fournisseur.



Plus d'informations sur les revenus et allocations nécessaires via ce QR code :



Retrouvez ici tous les conseils, les aides, et les mesures pour pouvoir réduire vos factures d'énergie :  
<https://www.wallonie.be/fr/je-diminue-ma-facture>

## ILI : Initiatives locales d'intégration des personnes étrangères

Dans le cadre du projet « Initiatives Locales d'Intégration des personnes étrangères » (ILI) Années 2022 – 2023, une collaboration Plan de Cohésion Sociale (PCS) de la Ville d'Aubange et Centre Public d'Action Sociale (CPAS) a émergé en vue de développer l'un des nouveaux axes mis au point par le Service Public Wallonie appelé « Duo vers l'inclusion » qui, au-delà de l'accompagnement sociojuridique traditionnel des personnes étrangères, permet un accompagnement régulier intégrant une dimension plus personnelle et empathique.

Ceci vient consolider les différents projets ILI (cours de français, modules de citoyenneté) déjà opérationnels et prendra la forme suivante :

Un accompagnement social adapté composé de deux permanences sociales hebdomadaires

**Lieu :** administration communale de la Ville d'Aubange – 22, Rue Haute à 6791 Athus (1<sup>er</sup> étage – salle de réunion)

**Horaires :** A partir du 07/02/2023 , mardi matin de 9 à 11 h et jeudi après-midi de 14 à 16 h

**Public cible :** personnes étrangères ; accompagnant et/ou accueillant.

**Type d'interventions :** accompagnement social, informations sur les acteurs régionaux, sur les démarches à accomplir, orientation vers les services adéquats, aide dans la prise de contact, ...





# Service Accueil et Prévention

Service Accueil et Prévention, Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

Michaël MATHIEU, tél : 063 / 38 87 16

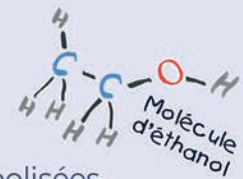
- **Soutien** : suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents
- **Aides** : accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale
- **Prévention** : actions préventives et information spécifique



**PARCE QUE MA SANTÉ EST PRÉCIEUSE...  
JE CONNAIS LES REPÈRES DE CONSOMMATION D'ALCOOL**

## ALCOOL... DE QUOI PARLE-T-ON ?

Une boisson alcoolisée est une boisson qui contient de l'éthanol.  
Vin, bière, alcoolpop, champagne, porto, whisky... sont toutes des boissons alcoolisées.



## DANS MON VERRE...



**MES REPÈRES  
PAR SEMAINE**

**MAXIMUM 10 UNITÉS D'ALCOOL  
+  
2 JOURS D'ABSTINENCE  
+  
MAXIMUM 2 UNITÉS D'ALCOOL PAR JOUR**



## Citoyenneté



# COMMUNES DU COMMERCE ÉQUITABLE

La ville d'Aubange souhaite réitérer sa candidature à la campagne commune du commerce équitable en 2023 avec l'aide de l'ADL et de la Commission Consultative de Développement Durable de la ville d'Aubange (CCDD).

La campagne « Communes du Commerce Équitable » (CDCE) offre la possibilité à tout un chacun de s'engager activement pour un commerce plus juste et respectueux de l'humain et de l'environnement.

L'initiative CDCE est présente dans le monde entier (« fair trade towns campaign ») depuis 2000. En Belgique, dans plus de 220 communes.

La Province de Luxembourg est la première province de Wallonie à être une province du commerce équitable ! L'objectif de la campagne CDCE est de sensibiliser les acteurs locaux au commerce équitable et d'intégrer la thématique au sein des communes de façon à générer un changement de comportement des acteurs-trices et des consommateurs-trices locaux.

Plus largement, la CDCE promeut une consommation responsable pour plus de justice sociale et économique tant au Nord qu'au Sud. C'est pourquoi, en Belgique, le 6ème critère vise spécifiquement à soutenir les produits locaux provenant d'une agriculture durable.

### Ce projet vous intéresse? Vous souhaitez participer à cette démarche ?

Lors de la prochaine réunion CCDD prévue le 23 février 2023 à 19h30, la formation d'un comité de pilotage sera proposée.

#### Personnes de contact :

Madame Soraya AMAMOU, Ecopasseur de la Ville d'Aubange par mail via l'adresse [amamous@aubange.be](mailto:amamous@aubange.be) ou par téléphone au 063/38 12 71.

Monsieur Jean LEMAIRE Coordinateur POLLEC de la Ville d'Aubange par mail via l'adresse [lemairej@aubange.be](mailto:lemairej@aubange.be) ou par téléphone au 063/43 03 79.

## La Ville d'Aubange candidate au titre de Commune du Commerce Équitable : nous y sommes presque !

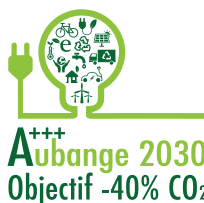
Que ce soit du café éthiopien, du cacao péruvien ou du riz thaïlandais, nous consommons tous les jours des produits en provenance de pays du Sud. Malheureusement, nombre de producteurs et de travailleurs ne sont pas rétribués correctement par les filières commerciales classiques. C'est à cet enjeu majeur que tente de répondre l'initiative du Commerce Équitable.

En Belgique, de plus en plus de communes démontrent leur engagement et leur solidarité vis-à-vis des pays du Sud en obtenant le titre de Commune du Commerce Équitable. Il faut remplir 6 critères pour prétendre au sésame. Ces critères mobilisent tous les acteurs de chaque entité communale :

- 1 L'Administration communale se fournit en minimum deux produits équitables, dont le café.
- 2 Des commerces vendent des produits équitables et le secteur Horeca en propose ou en utilise en tant qu'ingrédients pour leurs préparations.
- 3 Des entreprises et associations de la commune proposent des produits équitables au personnel, au public et aux clients. Les écoles utilisent des produits équitables dans l'élaboration des menus scolaires.
- 4 Tous les acteurs promotionnent le Commerce Équitable via les réseaux sociaux, la presse locale ou encore des événements.
- 5 Création d'un comité de pilotage chargé de coordonner les initiatives pour l'avancement de la campagne et veille à ce que les critères soient toujours appliqués dans le temps.
- 6 Tous les acteurs promotionnent les produits locaux et durables via les réseaux sociaux, la presse locale ou encore des événements.

Il ne reste à la Ville d'Aubange qu'à dénicher un établissement Horeca et deux entreprises proposant au moins deux produits labellisés équitables (café, vin, riz, chocolat, etc.) à leurs clients, à leur personnel ou au public. Autant dire que le titre est à portée de main.

**Si vous connaissez ou êtes gérant d'un établissement Horeca ou d'une entreprise (il peut s'agir d'un salon de coiffure, d'une boulangerie, d'un garage automobile, d'une société présente sur un zoning, etc.) qui s'est engagé dans le Commerce Équitable, n'hésitez pas à en faire part à l'Agence de Développement Local (ADL) via mail à l'adresse [adl@aubange.be](mailto:adl@aubange.be).**



## Citoyenneté

# LABEL CANTINES DURABLES



Depuis le mois de septembre 2022, les cantines scolaires des écoles communales de la Ville d'Aubange se sont lancées dans l'aventure **Green Deal**, avec comme ambition d'acquérir le label

Green Deal Cantines Durables en 18 mois. Le temps du premier bilan est arrivé, nous en profitons pour remercier la responsable de cuisine qui n'a pas hésité à relever ce nouveau défi ainsi que son l'équipe, le PPS pour le don des légumes, tous les bénévoles, le personnel des écoles, ...



Petit rappel, le Green Deal Cantines Durables poursuit des objectifs environnementaux, sociaux et économiques s'inscrivant dans les objectifs du référentiel « Vers un système alimentaire durable en Wallonie » en se basant sur 6 axes définis comme suit :

Un Comité Manger Demain (équipe projet) a été formé lors d'une première réunion d'information le 19 septembre. Ce comité est formé de parents, grands-parents, la responsable cuisine, les directions des écoles, des enseignants, des encadrants, l'échevin de l'enseignement et l'écopasseur de la ville d'Aubange.

L'objectif de ce comité est d'augmenter les chances de succès de cette transition qui se veut être un projet collaboratif et participatif.



Pour des raisons organisationnelles et de mise en place de nouvelles actions, la deuxième réunion se déroulera le 6 février 2023. Cela sera l'occasion d'aborder les avancées mais également toutes les difficultés rencontrées.

Lors de ce premier quadrimestre, la responsable de cuisine a élaboré ses menus en prenant soin de proposer des plats avec des légumes de saison et en proposant deux fois par semaine des fruits wallons et de saison. Au niveau des légumes, notre fournisseur nous procure des carottes belges labélisées biologiques.

Vous avez également eu l'occasion de voir afficher sur le menu le logo du Potager Participatif et Solidaire d'Aubange. Le PPS a fait don pour les cantines scolaires de plus de 300 kg de légumes biologiques cultivés à Aubange (potirons, butternuts, courgettes, pommes de terre, poivrons...).

Le 25 novembre 2022 ainsi que le 20 janvier 2023, les enfants ont eu au menu un plat élaboré avec des œufs biologiques de Rachecourt écaillés par une équipe de bénévoles.

Les légumes cultivés sans pesticides au PPS d'Aubange et les œufs biologiques de Rachecourt nous ont permis de faire une belle avancée dans les 2 premiers axes.

Durant la deuxième semaine d'octobre, dans le cadre de la **semaine du commerce équitable**, les cantines scolaires d'Aubange ont utilisé pour la première fois du riz et en dessert du chocolat du commerce équitable.

Lors de la première réunion du comité de pilotage, l'école de Rachecourt a suggéré l'organisation d'un petit déjeuner du commerce équitable qui a finalement été proposé dans toutes les écoles communales primaires et maternelles durant les mois d'octobre et novembre. Ces petits déjeuners ont été organisés en collaboration avec OXFAM Athus. Le Chocolat à tartiner, le cacao et le jus d'orange ont été procurés par OXFAM, le lait provenait de la coopérative Fairebel, le jus de pomme du pressoir de Rachecourt, la confiture artisanale et le pain de la boulangerie Chez Nelson de Rachecourt.



## Citoyenneté

Les enfants ont eu l'occasion de découvrir des produits d'OXFAM, d'examiner les étiquettes des produits labélisés, d'apprendre à reconnaître le label FAIRTRADE, de lire et de discuter de la fiche du mois d'octobre consacrée au commerce équitable dans leur journal de classe « du p'tit Gaumais ». Cette fiche avait été élaborée avec la participation de membres de la CCDD d'Aubange (Commission Consultative de Développement Durable).

Après le petit déjeuner ou le goûter, en fonction des écoles, principalement les enfants de cinquième et sixième primaire, ont eu l'occasion de découvrir le commerce équitable à travers une présentation, des petits films didactiques, la fiche de leur journal de classe ainsi que des échanges avec leurs professeurs et l'écopasseur de la ville d'Aubange.

La semaine du commerce équitable, a été l'occasion d'approfondir ce troisième axe avec les enfants. Cette action de sensibilisation a permis aux enfants de découvrir que des petits changements ici peuvent avoir de belles conséquences dans d'autres contrées où les conditions de vie sont bien plus difficiles que dans nos pays industrialisés.

Grâce à l'organisation des petits déjeuners commerce équitable, nous avons pu mettre en valeur la coopérative laitière belge Fairebel et nos artisans locaux sans oublier les partenaires des pays du sud dont les produits viennent obligatoirement d'autres continents (bananes, cacao, choco, riz, café...). Désormais toutes les bananes consommées dans nos cantines sont labélisées commerce équitable et les enfants ont compris l'impact de ce choix.

Malgré le fait que le prix des matières premières ait augmenté la Ville d'Aubange a maintenu le prix du menu (plat-dessert) tel qu'il était l'année scolaire précédente. De plus, depuis le début de l'année, tous les enfants peuvent bénéficier gratuitement de la soupe. La Ville d'Aubange souhaite qu'un repas de qualité soit à la portée de toutes les bourses.

Depuis la signature du Green deal, on constate que les repas proposés dans les cantines scolaires communales ont évolué principalement au niveau de 4 axes :

1. Des produits locaux et de saison;
2. Des produits respectueux de l'environnement et des animaux;
3. Des produits équitables;
4. L'inclusion sociale.

Lors des prochaines réunions du Comité Manger Demain, nous travaillerons principalement sur les 2 axes suivants :

5. Des repas sains, équilibrés et savoureux (focus sur les plats végétariens),
6. La réduction du gaspillage alimentaire et des déchets.

### Personne de contact :

Madame Soraya AMAMOU, Ecopasseur de la Ville d'Aubange par mail via l'adresse [amamous@aubange.be](mailto:amamous@aubange.be) ou par téléphone au 063/38 12 71.



# Conseil communal des enfants



Depuis la rentrée scolaire en septembre 2022, un 3<sup>ème</sup> conseil communal des enfants a été institué sur la Ville d'Aubange.

« Je prête serment aux habitants de la Ville d'Aubange afin de travailler dans la coopération, dans la joie et la bonne humeur. »

Voici la phrase qu'ont choisi les 10 nouveaux élus de 5<sup>ème</sup> primaire en guise de promesse pour honorer leur élection devant les représentants du Collège, leur famille et leur école, afin de servir les citoyens et les enfants de la Ville d'Aubange au travers de leurs projets, accompagnés et soutenus par les 9 élèves de 6<sup>ème</sup> année déjà en place depuis l'an dernier.

Le Conseil regroupe donc 19 enfants au total et représente l'ensemble des écoles fondamentales présentes sur le territoire communal, sans exception.

Après de riches discussions, les petits élus ont décidé d'œuvrer principalement cette année sur la problématique du **harcèlement**, avec également des projets liés aux seniors et à l'environnement.

## Les jeunes élu-e-s sont :

5<sup>ème</sup> année : Lara PEREIRA CHERRA (école de la Frontière), Maéva AMETOWOYONA (école du Home Lorrain), Elise KASSAMI, (école du Dolberg), Nacira Albertina LAWUNZA (école de l'IMMA), Irwan MATAIGNE (école d'Aubange communale), Samuel NICOLAS (école d'Aix-sur-cloie), Théodore DE MAYER (école d'Aubange libre), Lohanna GIROLAMO (école d'Halanzay « Château), Thibault LEFEVRE (école de Battincourt), Giulia DOTTI (école d'Halanzay « Bois-Haut »).

6<sup>ème</sup> année : Louan HARNOIS (école du Centre), Lucy VINCENT (école du Home Lorrain), Lisa WANLIN (école de l'IMMA), Alexandre GODARD (école d'Aubange communale), Edna TENIKUE (école d'Aix-sur-cloie), Talya FOEGEL (école d'Aubange Libre), Rafael PELINI (école d'Halanzay « Château), Léon CRISTINA (école de Rachecourt), Imane ABDELAZIZ (école d'Halanzay « Bois-Haut »)



## STAGE DE FOOT

du 1 au 5 mai de 9h à 16h

**Âge :** de 5 à 14 ans

(garderie possible à partir de 7h et jusque 18h)

**Lieu :** Rue du stade, Aubange

**Tarif :** 100€ (+1€ par heure de garderie)  
Facultatif : sandwich/boisson/dessert à 3€

**Contact :** <http://stage.resaubange.be> - [philippebouvy@hotmail.be](mailto:philippebouvy@hotmail.be)



## TIBODEGA

Du 8 au 12 mai de 9h à 16h

**Thème :** « Custom en folie »

stage de customisation : mug, t-shirt, sac

**Âge :** de 7 à 12 ans (garderie à partir de 8h et jusque 17h30)

**Lieu :** 9 rue du quartier, Battincourt

**Tarif :** 140€ (-10% pour le 2<sup>ème</sup> enfant) (matériel et collations inclus)

**Contact :** 063/40.15.94 - [atelier.tibodega@gmail.com](mailto:atelier.tibodega@gmail.com)



## STAGES SPORTIFS

Du 1<sup>er</sup> au 5 et du 8 au 12 mai de 9 à 16h

**Âge :** de 2,5 à 12 ans

**Lieu :** Centre Sportif du Clémaraïs à Aubange

**Tarif :** 60-70 euros / la semaine

**Contact :** 063/38.60.58 - [cslsport@aubange.be](mailto:cslsport@aubange.be)



## STAGE DE TENNIS

Du 8 au 12 mai, de 9h à 12h ou de 9h à 16h  
(sous réserve de conditions climatiques favorables)

**Âge :** de 6 à 15 ans - **Lieu :** Athus / Differt

**Tarif :** de 80 à 130€

**Contact :** +352 661 357 353 - [tennisathus@hotmail.com](mailto:tennisathus@hotmail.com)



VILLE D'AUBANGE

## STAGES À THÈMES

Du 1<sup>er</sup> au 5 et du 8 au 12 mai de 8h30 à 16h30

**Âge :** de 2,5 à 12 ans

(garderie à partir de 7h30 et jusque 18h30)

**Lieu :** Aubange, Athus et Rachecourt

**Tarifs :**

Enfant domicilié sur la commune : 15€/semaine

Enfant domicilié hors commune : 60€/semaine

**Contact :** 063/37.20.40 - [jeunesse@aubange.be](mailto:jeunesse@aubange.be)



## STAGES FKL

Du 8 au 12 mai, de 9h à 16h

**Thèmes :** petite enfance, escalade, multisports, drone, Légo, nature, aventure, art, pâtisserie, vélo, codage et programmation,...

**Âge :** de 3 à 15 ans, (garderie à partir de 8h et jusque 17h)

**Lieu :** Messancy / Differt - **Tarif :** de 100€ à 150€ / semaine

**Contact :** 0476/07.40.61,  
[funkidsloisirs@gmail.com](mailto:funkidsloisirs@gmail.com)

# Trophée du mérite sportif communal

L'année 2020 ayant été particulièrement calme et compliquée en matière d'activités sportives, le trophée n'a pas été attribué. La Ville d'Aubange va décerner deux trophées. Un pour l'année 2021 et un pour l'année 2022. Les candidatures doivent être rentrées pour le 28 février à l'adresse de la régie communale (bas de page).

## Règlement

### Article 1 :

Le *Mérite Sportif*, les *Efforts Sportifs* et les *Espoirs Sportifs* récompensent le sportif, le dirigeant sportif ou l'équipe ayant réussi un exploit, une performance ou encore une série de résultats remarquables.

Ces récompenses sportives sont une émanation de la Ville d'Aubange et décernées par le jury du « Mérite Sportif » composé des membres du Conseil d'Administration de la Régie Communale Autonome, du directeur de la R.C.A. et de 5 membres de la société civile, reconnus pour leurs compétences sportives et choisis par le C.A. de la R.C.A.

### Article 2 :

Le *Mérite Sportif* est la récompense suprême. Il est attribué pour une performance jugée exceptionnelle d'un individu, d'une équipe ou d'un club. Il ne peut être décerné qu'une fois par an et il peut ne pas être attribué si aucune performance n'a été jugée suffisamment méritoire. Le Lauréat sera choisi parmi les *Efforts Sportifs* ou les *Espoirs Sportifs*.

### Article 3 :

Les *Efforts Sportifs* sont attribués pour des performances sportives jugées remarquables. Deux prix peuvent être attribués sans obligation : un pour une équipe ou un club de la commune et un pour un individuel.

Les *Espoirs Sportifs* sont attribués de la même manière mais pour les jeunes de moins de 16 ans.

### Article 4 :

Ces prix sont attribués par élection parmi les candidats présentés :

- Soit par un club sportif de la Commune, chaque club pouvant présenter une ou plusieurs candidatures.
- Soit par le jury qui peut présenter un ou plusieurs candidats.
- Soit par un sportif résidant sur la Commune et ce, à titre individuel.

### Article 5 :

Les élections se déroulent à bulletin secret. Aucune procuration n'est admise. L'élection se fait à la majorité simple et en un seul tour. Chaque votant dispose de points à attribuer, 3 points au

candidat qu'il souhaite favoriser, 2 points au suivant et 1 point au dernier. Les différents candidats sont classés en fonction du nombre de points obtenus. Si à l'issue de l'élection, des candidats sont classés ex-aequo aux places 1, 2 ou 3, on organise un tour supplémentaire pour la (les) place(s) en question. Si l'ex-aequo subsiste, un troisième tour sera organisé et la voix du Président sera prépondérante.

### Article 6 :

Les actes de candidatures doivent être rédigés par écrit, sur le document approprié (celui-ci sera envoyé aux clubs en temps voulu ou disponible auprès du directeur de la R.C.A d'Aubange, aux coordonnées reprises en bas de page) et rentrés à la date fixée à la même adresse, en sachant que l'activité prise en compte est celle de la saison sportive précédente. Toute candidature rentrée hors délai ne sera pas prise en compte. Les candidatures sont réparties en 2 catégories, les *Efforts Sportifs* (16 ans et plus) et les *Espoirs Sportifs* (moins de 16 ans).

### Article 7 :

Un Prix Spécial peut être remis pour récompenser une personne s'étant dévouée pour le sport dans la Commune ou ayant contribué à la renommée sportive de la Commune.

### Article 8 :

Le C.A. de la R.C.A. fixe le type et le montant des prix destinés à récompenser les lauréats. Ces prix peuvent évidemment être revus d'année en année.

### Article 9 :

Les décisions du jury sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'un recours quelconque. Tous les cas non précisés par le présent règlement seront tranchés par les membres du jury.



**Pour proposer une candidature au trophée du mérite sportif communal contactez-nous à cette adresse :**

**Régie Communale Autonome**

Rue de Clémarais, 30/A

6790 AUBANGE

Tél. : 063/38.60.58, 0471/46.44.96

[cslsport@aubange.be](mailto:cslsport@aubange.be)



# Rénovation urbaine

## La placette du Centre



Depuis début janvier, des travaux ont débuté à la placette du Centre à ATHUS. Ceux-ci sont réalisés dans le cadre de la rénovation urbaine et consistent en la démolition d'un groupe de bâtiments résidentiels R+2 avec RDC commercial (friterie, café, restaurant, mutuelle et opticien) situés respectivement aux n°1, n°3, n°5, n°7, n°9, n°11, n°11A, n°17, ainsi que leurs annexes, sur une surface de 1400 m<sup>2</sup>.

Pour rappel, ces bâtiments ont été acquis par la Commune pour 972.500 € notamment grâce à l'obtention de subsides de la Région Wallonne, à hauteur de 668.042€. Un permis de démolition a été délivré le 11/10/2022.

Après la démolition, la placette sera provisoirement aménagée en espaces engazonnés. Les places de parking actuelles seront maintenues et redeviendront à nouveau opérationnelles après la fin du chantier.

L'actuel Centre Culturel sera dès lors ouvert sur ces espaces verts grâce à la suppression de la batterie de garages et du chalet.

L'objectif du projet, à moyen terme (échéance 2025/2026), sera la création d'une cour urbaine avec un nouvel équipement public (l'extension du Centre Culturel actuel potentiellement).

La fin des travaux de démolition est prévue pour la mi-février (25 jours ouvrables à partir du 9/01/2023).

## La gare d'Athus



Photo : Michael Latran

Le bâtiment de la gare d'Athus est devenu une propriété communale depuis le 12/11/2021.

La zone autour de la gare connaît un développement urbain grâce au nouveau passage sous voies qui liera la rue Arend jusqu'au nouveau parking SNCB actuellement en chantier. Celui-ci aura une capacité de 242 places+5PMR et un parking à vélo désormais accessible grâce à la piste cyclable (INTERREG) récemment inaugurée, reliant Messancy-Athus- Rodange et Longwy.

Le bâtiment de sa position stratégique (lien direct avec le Grand-Duché, flux important de navetteurs et une centralité en plein cœur de la ville d'Athus) est idéal pour accueillir de nouvelles fonctions commerciales et/ou culturelles.

Un appel à idées a été lancé par la Ville afin de mener une réflexion sur le type d'occupation du bâtiment avec des pistes de bail emphytéotique pour le futur bailleur.

Des travaux de rénovation (toitures, châssis et isolation) devront être prévus. La Ville communiquera ultérieurement quand la nouvelle affectation des lieux sera connue et pour solliciter des candidatures pour l'occupation.



## Territoire

## La pêcherie d'Athus



Le projet de la pêcherie d'Athus consiste en la construction d'un nouveau bâtiment avec un rez-de-jardin, dédié à l'association des pêcheurs, plus deux étages consacrés au service jeunesse ainsi que l'aménagement des abords du lac de la pêcherie. L'ancien bâtiment des pêcheurs sera dès lors démoli.

La surface du projet s'étend sur 6400 m<sup>2</sup>.

Un permis d'urbanisme a été délivré en août 2022.

Le projet se déroulera en deux phases :

- La première phase qui sera lancée à partir de mars 2023 concernera la construction du futur bâtiment, le parking, l'accès et les abords immédiats intermédiaires. Cette phase s'achèvera par la démolition de l'ancien bâtiment de la pêcherie.
- La deuxième phase consistera en l'aménagement des abords de l'étang et sera à activer ultérieurement.

Sont notamment prévus, une allée principale autour de l'étang avec des pontons de pêche (miradors) et un espace pique-nique avec une table géante et des bancs. Le curage de l'étang est aussi planifié ainsi que le nettoyage des berges.

## Besoin d'un abonnement

Tu habites Halanzy, Aubange, Musson, Athus, Messancy, etc ... ou une commune frontalière et tu n'as pas la possibilité de te rendre aux gares de Virton ou d'Arlon ? Les Amis du Rail Halanzy se proposent de faire les démarches à ta place pour la confection de ton abonnement ou pour le renouvellement de celui-ci.

La permanence « guichet » à Halanzy est accessible pour tous les habitants de la commune d'Aubange ainsi qu'aux villages périphériques belges et français.

Ce guichet est tenu bénévolement par les ARH (Amis du Rail) en collaboration avec la SNCB (unique en Belgique)

### Renseignements :

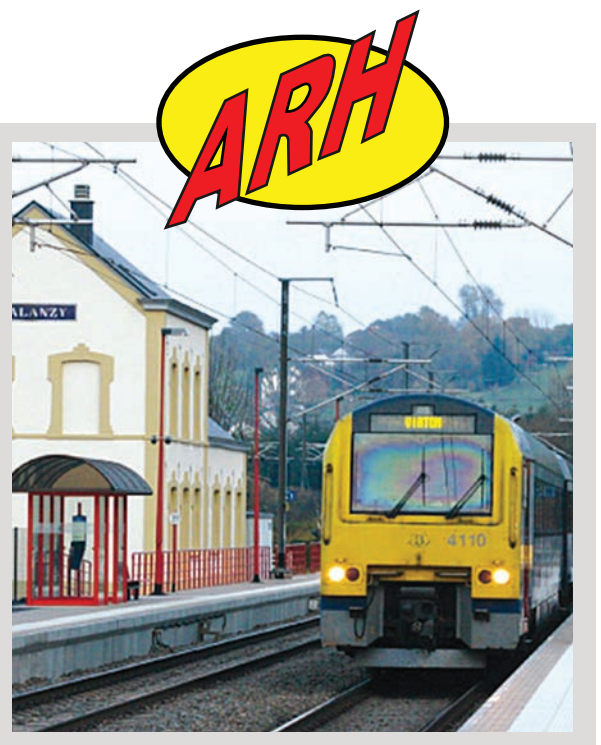
ARH, 14 rue du Bois, 6792 HALANZY

Ouverture : les mardis de 17h45 à 19h30 et les vendredis de 17h45 à 20h00.

Tél. : 063/22.11.75

Lors des permanences, tu peux également obtenir des billets en service intérieur. Ceux-ci sont nominatifs et non remboursables.

**Pour information :** Le billet simple Halanzy-Athus est à 2,50 euros. (parking gratuit tant à Halanzy qu'à Aubange)



Territoire

# Heures d'ouverture

## Services Population, Etrangers et Permis de conduire/ Passeport/Casier judiciaire et Service État civil



### SERVICES POPULATION, ETRANGERS ET PERMIS DE CONDUIRE/PASSEPORT/CASIER JUDICIAIRE

- **Lundi** de 8h30 à 12h
- **Mardi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.  
Ouvert jusque 18h15, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois
- **Mercredi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- **Judi** de 13h30 à 16h30
- **Vendredi** de 8h30 à 13h
- **Samedi** les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> samedis du mois ouvert de 9h à 11h

### SERVICE ÉTAT CIVIL

- **Lundi** de 8h30 à 12h
- **Mardi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.  
Ouvert jusque 18h15, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mardis du mois
- **Mercredi** de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30
- **Judi** de 13h30 à 16h30
- **Vendredi** de 8h30 à 13h

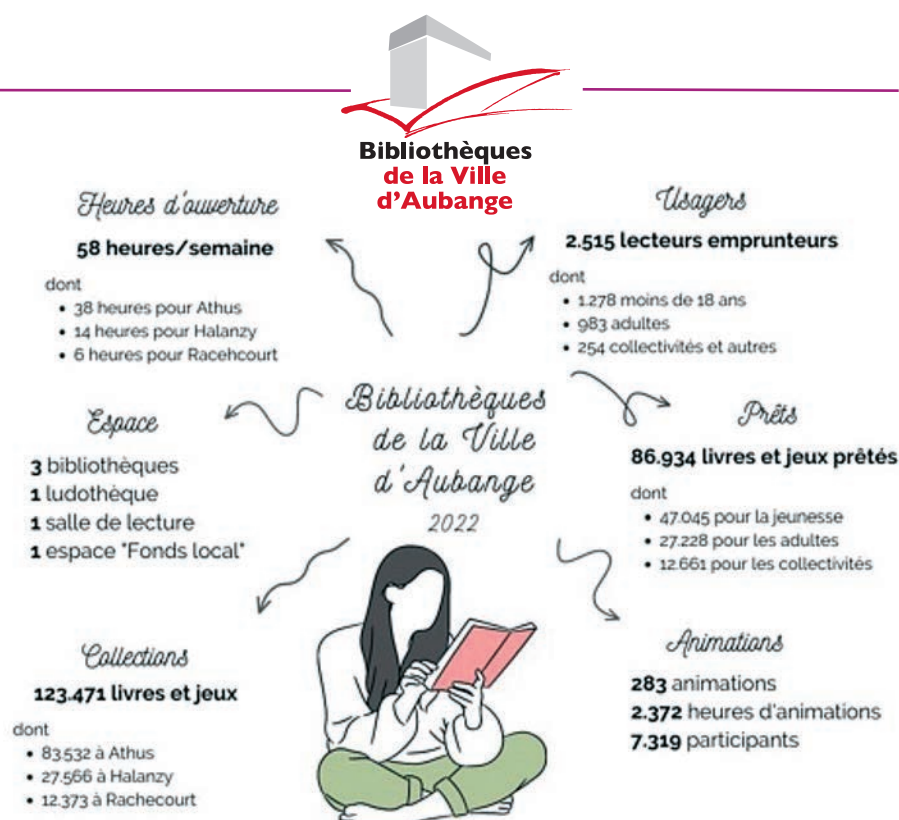
Culture

# Bibliothèques communales

### Merci pour cette année 2022

Merci aux 21.055 personnes qui ont franchi nos portes durant cette année 2022 ! Nous espérons vous retrouver tout aussi nombreux en 2023.

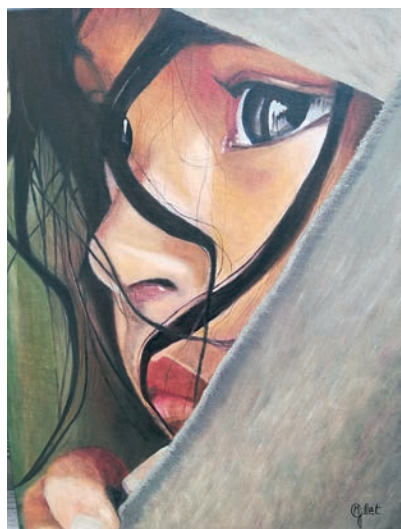
N'hésitez pas à consulter notre site internet (<http://ebib.aubange.be>) pour connaître nos horaires d'ouverture, nos conditions d'accès ou nos différentes actualités.



## Culture

## Exposition Gare d'Halanzuy

Marie-Gabrielle Gillet, Isabelle Grieder et Marie Hocquet



PEINTURES FIGURATIVES À L'HUILE

Les 11 et 12 mars 2023 de 14h à 18h

et les 18 et 19 mars 2023 de 14h à 18h.

Plus durant les heures d'ouverture du guichet : mardi 14 mars et vendredi 17 mars de 18h à 19h30.

Expositions temporaires  
au domaine de Clémarais

En 2021 et en 2022, le Syndicat d'Initiative d'Aubange a mis en place plusieurs expositions présentant un artiste, artisan, collectionneur, ... de la Ville d'Aubange. Que ce soit la peinture, la sculpture, la dentelle aux fuseaux, la céramique, la photographie, les maquettes, la récup', ..., toutes ces formes d'expression ont été exposées dans la salle de la Rotonde au domaine de Clémarais et ont attiré pas mal de visiteurs.

D'autres expositions seront mises en place en 2023. Toute personne désirant faire découvrir sa passion peut prendre contact avec le Syndicat d'Initiative d'Aubange.

**Plus d'informations :**

Syndicat d'Initiative d'Aubange  
Rue de Clémarais 28A, 6790 Aubange

Tél : 063/38 86 54, mail : [info@aubange-tourisme.be](mailto:info@aubange-tourisme.be)



## Succès mérité pour l'exposition à la Harpaille : « Éclosions florales, traditionnelles et insolites »



Portes grandes ouvertes à la Harpaille, du 2 au 22/12/2022, pour 22 artistes. Place à l'imagination, la fantaisie, l'esthétique et les rencontres conviviales : que d'ingrédients indispensables à l'épanouissement de chacun d'entre nous.

Ce thème hors-saison croyait-on, a séduit, par sa diversité, 620 visiteurs-spectateurs. « Quelle belle exposition ! » exprimaient les gourmets artistiques au moment du départ.

Au-delà des matériaux traditionnels et hétéroclites, les éclosions se sont exprimées aussi par la voie d'un authentique orateur ! Extraire de sa colossale bibliothèque des œuvres méconnues était l'objectif d'Emmanuel Grégoire car même les plus grands ont peints des fleurs.

Et, déambuler avec des groupes en faisant de longs arrêts sur images mérite un 10/10 !

On le sait, décembre oblige : chaque participante de l'atelier floral, sous la houlette avisée de Fabienne Germain, a pu garnir la table de Noël avec sa création.

Comme à l'accoutumée, les jeunes musiciens de l'IMEP, Hadrien Everard et Félix Dubru ont clôturé l'exposition par un récital piano.

Soulignons le fabuleux point d'orgue : Les P'tits Pots d'Fleurs ! Musiciennes, chanteuses, circassiennes, et humoristes, Justine Vershuere et Geneviève Voisin, ont séduit le public. Une envolée d'euphorie par les joyeuses exubérantes de la Compagnie « Ah Mon Amour ».

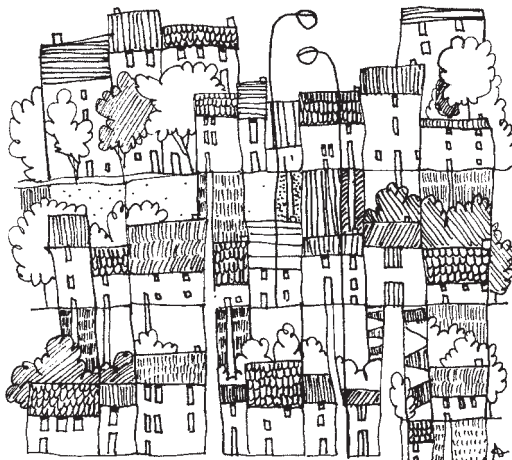
## Prochainement : « Horizons champêtres et urbains »

Fin mai et début juin à la Harpaille, des artistes d'hier et d'aujourd'hui déploieront pour vous et vos amis des horizons éloignés ou rapprochés, dégagés ou rythmés d'arbres, ponctués ou plantés de constructions. Chacun d'entre eux, originaire ou résident des lieux, ou encore venant d'ailleurs, a posé le

regard aussi bien dans le lointain qu'à ses pieds. Et il résulte de cet exercice des approches paysagères tant champêtres et forestières que liquides et solides, des captations et des compositions évocatrices et insolites.



Jo Conrardy



Nathalie Clément



Mireille Gérard